



ACRI - LIBERTE

(ASSOCIATION LOI 1901)

28-40 rue Salvador Allende 92000 NANTERRE
Tél. 01 47 21 59 75 (permanence le mercredi 21h - 22h)
<http://acriliberte.free.fr/>

SYNTHÈSE DES AVIS SUR LE PROJET DE RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLU PERMETTANT LA RÉALISATION DU PROJET URBAIN DES JARDINS DE L'ARCHE INTÉGRANT LE STADE ARENA

L'enquête publique, est un moment fructueux de la démocratie participative, le temps d'une démarche ascendante des habitants et des associations vers les pouvoirs publics, avec l'entremise du commissaire-enquêteur qui écoute, analyse les positions exprimées et motive son avis favorable ou défavorable.

Pour cette révision du PLU, plan local d'urbanisme, nous avons porté, au nom de l'association, sur le registre d'enquête publique, en mars-avril, six avis suffisamment documentés pour donner les moyens au commissaire-enquêteur de formuler un avis défavorable.

Bernard Marel, président & Bernard Perraudin, vice-président - Avril 2011

En résumé l'ACRI-Liberté souligne,

avis n°1 : une procédure non conforme aux dispositions du code de l'urbanisme

- une déclaration d'intérêt général pour l'enceinte sportive et ses équipements connexes mais qui ne qualifie pas le projet multifonctionnel présenté, ni le programme complémentaire de bureaux, hôtels et commerces ;
- un équipement de dimension métropolitaine qui remet en cause le parti d'urbanisme initialement retenu et l'équilibre de développement du secteur le Parc – les Groues ;
- une mise en révision du PLU qui devait être précédée d'un débat, au conseil municipal, sur les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme susceptibles d'être modifiées ;
- des modifications qui s'avèrent qualitativement importantes, portant atteinte à l'économie générale du projet de ville et justifiant une procédure de révision classique et non pas simplifiée.

avis n°2 : des risques de nuisances graves pour les 50000 usagers du quartier et pour la ville

L'arrivée d'Aréna ne va rien arranger, ni la fluidification de la circulation, ni la desserte en transports en commun, mais au contraire va aggraver la situation par des nuisances incontournables, sans réelles solutions :

- les bruits externes liés à la fréquentation du site (3,5 millions de déplacements piétonniers par an pour 225 jours d'utilisation) ;
- des embouteillages bien au-delà du quartier (la D 914 reste dans sa configuration actuelle ; le Bd des Bouvets sera fermé ; les déviations de circulation se feront au travers du quartier, ainsi que par l'A 14 depuis l'A 86, la D 992 depuis la Place de Belgique, la D 913 depuis la Place de la Boule) ;
- un quartier paralysé par le report de la circulation sur le Bd Pesaro, catastrophique sur l'entrée du quartier, sur sa traversée et sur sa sortie ;
- un quartier en danger par l'utilisation des parkings publics de la rue Salvador Allende pour les spectacles, rendant encore plus critique l'évacuation des résidents, dès aujourd'hui problématique ;
- des répercussions sur les voies de circulation donnant accès aux parkings de la Défense encore sous-évaluées.

avis n°3 & n°5 : le saccage du paysage depuis l'Arche et la destruction du jardin au pied de la Jetée, illustrés par des photos et photos-montages

- aujourd'hui, depuis la Grande Arche, le paysage est largement ouvert en éventail vers l'ouest ; il sera demain saccagé par le projet de construction d'Aréna ; haut d'environ 40 m, occupant 2,5 ha de terrain, l'édifice aura un volume d'un million de mètres cubes et formera un gigantesque obstacle aux vues vers l'horizon ;
- aujourd'hui, sous la Jetée, un jardin « biologique », sensuel, avec ses îles de verdure, oppose à « la ville rude et venteuse » un lieu de détente très apprécié des usagers de La Défense ; il sera demain détruit par le Parvis de l'Aréna, espace entièrement minéralisé, prévu pour accueillir les flux piétonniers très importants, à l'entrée et à la sortie des spectacles.

avis n°4 : un projet alternatif pour répondre au bien être de tous avec un vrai jardin public, des logements et leurs services

- une « rêve générale » : des actes d'urbanisme conduits au service du bien-être des personnes et de la nature ;
- la crise du logement est constatée en Ile-de-France ; la pénurie de terrain à bâtir est parfois avancée pour l'expliquer ; l'ex-stade des Bouvets est là, disponible ; pourquoi ne pas y affecter un programme de logements ?
- la ville est un pôle attractif pour l'emploi avec un ratio moyen de 2,5 emplois pour 1 travailleur résidant ; faut-il continuer à aggraver ce ratio par de l'immobilier de bureau ?
- rapprocher le logement de l'emploi est une condition nécessaire pour limiter les déplacements domicile-travail ; le déséquilibre emploi – logement est grand ; la priorité annoncée pour le logement dans la ville, doit devenir une réalité dans le quartier ;

- la première tranche du Jardin de l'Arche, réalisée en même temps que la Jetée, amorce la coulée verte prévue de La Défense à la Seine ; sa poursuite jusqu'aux Terrasses est préservée avec ce projet alternatif d'habitations, d'équipements et de services, à l'emplacement du stade des Bouvets.

avis n°6 : un projet non compatible avec les études d'impact de la ZAC Seine-Arche des dossiers de création de 2001 et de réalisation de 2004

- le projet de création du parvis d'Arena et de ses constructions est incompatible avec « la vocation de parc urbain » prévue au dossier de création, ainsi qu'avec « la création d'espaces verts dans le prolongement du Jardin de l'Arche existant » inscrite dans le programme des équipements publics approuvé ;

- un seul pôle de « centralité » est prévu, le pôle d'intérêt supra-communal organisé autour de la nouvelle gare RER Nanterre – Université ; aucun autre site n'est indiqué dans les études d'impact : rien de cet ordre supra-communal sur le terrain de sports des Bouvets ; le projet Arena est incompatible avec les orientations approuvées ;

- le projet Arena n'étant accompagné d'aucune nouvelle infrastructure routière (notamment sans le doublement de la D 914) ce sont les voies résidentielles ou locales qui recevront les nouveaux trafics, contrairement aux orientations développées dans les études d'impact ; sur cet aspect des déplacements le projet est également incompatible.